



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription pour l'accueil de loisirs « les Mômes du Vendelais » concernant l'année 2020-2021. Ce dossier est à remplir et à nous retourner **obligatoirement** complet. Le dossier comprend :

- Une fiche d'inscription,
- Une fiche sanitaire,
- Un feuillet « loi RGPD »,
- Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

- Rappels des horaires de l'accueil de loisirs :

→ Horaires du matin : de 7h30 à 9h30.

→ Horaires du midi (départ ou arrivée) : de 11h30 à 12h00 / de 13h30 à 14h00.

→ Horaires du soir: de 17h00 à 18h30.

- Rappels des coordonnées :

Numéro de téléphone Mélina (directrice) : 06.49.85.78.58

Adresse mail accueil de loisirs : lmdv_reservations@hotmail.fr

Adresse mail bureau de l'association : lmdvassociation@gmail.com

Merci de votre compréhension et de votre confiance. Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

L'équipe d'animation Accueil de loisirs « les Mômes du Vendelais »



« Les Mômes du Vendelais »

6 impasse de l'ancien Château
35210 Châtillon en Vendelais

Directrice : 06.49.85.78.58 imd_v_reservations@hotmail.fr

Président : 06.13.07.06.95 imd_vassociation@gmail.com

Règlement de fonctionnement en date du 1er septembre 2020

Le présent règlement présente les conditions d'accueil et d'inscription de votre enfant à l'ALSH. En signant vous acceptez l'ensemble des conditions régissant le fonctionnement de la structure.

Le Centre de Loisirs est une activité de l'association « Les Mômes du Vendelais », association loi 1901.

Il accueille les enfants scolarisés de Châtillon en Vendelais et des communes environnantes âgés de 3 ans (ou 2 si scolarisés) à 11ans. L'accueil de loisirs est un lieu de convivialité favorisant les loisirs, le développement des compétences personnelles de l'enfant, au sein d'un collectif dans un environnement éducatif sécurisant et épanouissant.

1- FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs n'est pas une garderie, nous proposons un accueil pour vos enfants répondant à des projets éducatifs et pédagogiques. Ainsi pour favoriser le bon déroulement des journées, aucun accueil ne sera fait en dehors des horaires prévus.

a – adhésion

L'adhésion annuelle à l'association est de 24 euros. **Elle est obligatoire.**

Cette adhésion couvre les dommages corporels auxquels les enfants peuvent être exposés lors des activités auxquelles ils participent. Outre l'assurance elle permet également de soutenir l'association et les nombreux bénévoles s'y impliquant. **L'adhésion permet également de bénéficier d'un accompagnement juridique en cas de litige à la consommation, La CSF étant une association agréée défense du consommateur.**

b– vacances scolaire et mercredis

Journée complète : 7h30 – 18h30

Demi-journée avec repas : 7h30- 14h15 ou 11h30- 18h30

Demi-journée sans repas : 7h30- 12h ou 13h30 – 18h30

Temps d'accueil : 7h30-9h30 / 11h30-12h00 /13h30-14h15 / 17h00-18h30

Tous les enfants doivent **être conduits et repris** par leurs parents, ou **toutes personnes majeures figurant sur la fiche de renseignement**. Toute arrivée doit être signalée à l'animateur présent et tout départ autorisé par le responsable du groupe.

Dans le souci des activités mises en place, merci de respecter les horaires d'accueils.

Le programme des activités est établi avec l'équipe d'animation et respecte les différents rythmes et besoins de vos enfants. Ils peuvent évoluer en fonction des envies et attentes des enfants, ou selon les opportunités proposées à notre structure. Chaque activité ou sortie reste sous réserve de la météo.

Un enfant de plus de 8 ans peut être autorisé à partir seul après échange de la situation avec la direction et signature d'un formulaire de décharge.

2- ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement est constituée dans le respect de conditions d'encadrement de la réglementation en vigueur :

- D'un(e) directeur/trice diplômé(e), dont les missions sont : assurer la responsabilité de la structure, la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et l'encadrement de l'équipe d'animation.
- D'animateurs diplômés ou non, stagiaire BAFA ou en formation ayant les qualifications requises par la réglementation DDCSPP, et dans le respect des normes d'encadrement à savoir : 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans pendant les vacances scolaires.

L'équipe a pour mission l'encadrement et doit veiller à l'organisation et à la qualité des animations proposées, à la sécurité et à l'hygiène, et au bien-être physique et moral des enfants qui leurs sont confiés.

En complément, il est fait appel à des intervenants extérieurs et des bénévoles, selon les besoins.

3-INSCRIPTIONS/ANNULATIONS

Les inscriptions ne seront validées qu'après retour de la fiche d'inscription et du dossier complet. Toute modification doit être effectuée par mail imd_v_reservations@hotmail.fr, ou directement auprès de la directrice. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

L'inscription au centre de loisirs de l'enfant ne peut être validée qu'après la remise du dossier d'inscription complet.

En cas de nécessité la direction se réserve le droit de demander un certificat médical d'aptitude spécifique à une activité, faute de quoi l'enfant ne pourra participer.

Pour les mercredis, les inscriptions se font par trimestre, elles sont validées par retour obligatoire de la fiche de préinscription.

Pour les vacances scolaires : des permanences d'inscriptions sont mises en place avant chaque période de vacances. La date passée, les inscriptions seront possibles au centre de loisirs, les mercredis de 17h00 à 18h30 ou sur rendez-vous. Les inscriptions seront définitives (sauf justificatif médical) et validée par le versement de 50% du montant des réservations. Aucune inscription ne sera validée sans retour de la fiche

Pour les sorties : elles peuvent entraîner un coût supplémentaire. Cela sera précisé sur le programme. Le pique-nique est fourni par le centre de loisirs.

Toute annulation d'inscription moins de 7 jours avant l'accueil, et non justifiée par un certificat médical sera facturée.

La direction se réserve le droit de refuser une inscription si les conditions réglementaires (définie par la DCSPP et encadrements) ne sont pas remplies.

Selon la législation, le centre ne pourra pas ouvrir ses portes à l'accueil des enfants si le nombre minimal de 7 enfants inscrits n'est pas atteint.

4 - TARIFICATION

Les factures sont envoyées par mail. Le tarif de l'accueil est déterminé en fonction du coefficient familial et de la commune.

Coefficient 0 à 750	Coefficient 751 à 1500	Coefficient 1501 et +
Communes : Châtillon en Vendelais, Montautour et Montreuil des Landes *		
Journée* : 14€	Journée* 15€	Journée* : 16€
Demi-journée avec repas** : 8,40€	Demi-journée avec repas** 8,90€	Demi-journée avec repas** 9,40€
Demi-journée sans repas : 4,60€	Demi-journée sans repas 5,10€	Demi-journée sans repas : 5,60€
Hors communes subventionnées		
Journée* : 18,20€	Journée* 19,20€	Journée* : 20,20€
Demi-journée avec repas** : 10,50€	Demi-journée avec repas** 11,00€	Demi-journée avec repas** 11,50€
Demi-journée sans repas : 6,70€	Demi-journée sans repas 7,20€	Demi-journée sans repas : 7,70€

*Pour le tarif Journée, le prix du repas est inclus

** Prix du repas : 3,80€

A compter du 1 janvier 2018, toute facture sera à régler par prélèvement automatique à des dates définies avec la famille.

En cas de rejet, les factures seront à régulariser par tout moyen de paiement. Les enfants ne seront pas acceptés à l'accueil de loisirs avant que les factures soient régularisées. Tous les modes de paiements sont acceptés (chèques vacances ANCV et CESU compris).

En cas de non-paiement à échéance ou d'accord préalable avec la direction, l'association se réserve le droit, après relance, de faire appel à un cabinet de recouvrement.

5 – RESTAURATION

Les menus sont réalisés et livrés par un prestataire de service. Ils sont affichés et consultables à l'accueil de loisirs.

Le repas ne pourra pas être fourni par le centre en cas de régime spécifique, mais l'enfant pourra amener et prendre son repas au centre.

Les goûters sont inclus dans le prix de l'accueil.

6- POINT SANITAIRE

En cas de maladie chronique le nécessitant, l'accueil peut être envisagé sous condition d'un protocole d'accompagnement individualisé (PAI) entre l'accueil de loisirs, les parents et le médecin référent.

Pour toute fièvre supérieure à 38,5°C, l'enfant ne pourra pas être accueilli au centre. Les parents seront contactés pour venir chercher l'enfant, afin d'éviter tout risque de contagion. Seul le directeur du centre est habilité à donner un médicament uniquement avec un certificat médical et l'autorisation écrite des parents. En cas d'accident bénin, les soins seront réalisés sur place avec l'équipe d'animation, en cas d'accident sérieux, les secours seront contactés, et les parents prévenus.

7-REGLES DE VIE COLLECTIVE

Des règles de vie favorisant la sécurité de chacun, le respect mutuel et la convivialité, sont élaborées par les enfants et l'équipe d'animation. L'enfant s'engage à les respecter.

Pour les enfants de 3 à 5 ans, nous vous demandons de prévoir un sac avec des vêtements de rechange. Il vous est fortement conseillé d'inscrire le nom de l'enfant sur ses affaires personnelles (le centre ne sera pas tenu responsable de la détérioration ou perte d'effets personnels).

Si le comportement d'un enfant perturbe de façon durable le bon fonctionnement et la vie collective du centre, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si ce comportement persiste, un rendez-vous formel avec la direction et les élus associatifs sera proposé à la famille.

Toutes les affaires personnelles des enfants devront être marquées (maillot, serviette, chapeau, sac à dos). L'association décline toute responsabilité en cas de perte d'objet personnel. Tout objet personnel jugé dangereux ou inadapté à la vie en collectivité (objet tranchant, pointu, de valeur...) sera rangé par la direction et remis aux parents en fin de journée.

Les parents des enfants participant à la sieste **doivent fournir le nécessaire marqué au nom de l'enfant (doudous, couverture, change etc....)**. Le temps de repos sera proposé de 13h30 à 15h00.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les sorties hors de la commune auxquelles je l'aurais inscrit et à participer à l'ensemble des animations proposées par le centre loisirs.

Le présent règlement peut être modifié après délibération du conseil d'administration de l'association. Les parents en seront alors informés.

Le présent règlement est applicable dès le 1er septembre 2020

Fiche d'inscription

Accueil de Loisirs

« Les Mômes du Vendelais »

Année 2020/2021



REINSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Age :

Adresse de l'enfant :

École : Classe :

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LÉGAUX DE L'ENFANT :

PARENT 1

PARENT 2

NOM		
Prénom		
Adresse		
Profession		
Employeur		
Numéros de téléphone	Domicile :	Domicile :
	Mobile :	Mobile :
	Travail :	Travail :
Adresse mail :		

Renseignements administratifs :

Situation familiale : Mariés Concubinage Pacsés Célibataire Divorcés/séparés Veuf(ve)

Numéro allocataire CAF/MSA :

* J'autorise la diffusion de l'image de mon enfant dans le cadre (cocher la ou les mention(s) utile(s) ci-dessous) :

- de productions réalisées dans le cadre d'animations (exposé au centre et/ou ramené à la maison)
- dans les supports de communications tels que le journal communal, la communication liée à l'accueil de loisirs ou sur la page Facebook du centre.

* Personnes autorisées à venir chercher mon enfant : Une pièce d'identité sera demandée, pensez à le signaler à la personne désignée

Nom et Prénom	Lien de Parenté	Numéro de téléphone

* J'autorise mon enfant à rentrer seul ? Oui Non

Documents à fournir accompagné de cette fiche : <input type="checkbox"/> Fiche sanitaire de liaison <input type="checkbox"/> Copie des vaccinations	<input type="checkbox"/> RIB (si les prélèvements ne sont pas déjà en place) <input type="checkbox"/> Chèque d'adhésion annuelle de 24 € <input type="checkbox"/> Fiche autorisation RGPD
---	---

Je soussigné(e) atteste exacts les renseignements portés sur cette fiche, reconnais avoir été informés du contenu du projet éducatif de l'association et du contenu du projet pédagogique, et avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs. Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'ACM et en avoir reçu une copie.

Le : / / A :

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Année 2020-2021



ENFANT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon Fille

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

1. Vaccinations :

Vous devez obligatoirement fournir la photocopie de la liste des vaccinations du carnet de santé de l'enfant (veuillez à ce que son nom apparaisse sur ces photocopies).

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

2. Renseignements médicaux :

● Taille : cm Poids..... kg

● L'enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, joindre la photocopie d'une ordonnance récente et les médicaments correspondants, si besoin d'être pris sur le temps de présence de l'enfant (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

● Dispose-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ? Oui Non

Si oui, joindre une copie récente.

● L'enfant est-il les allergies suivantes :

ALLERGIES	OUI	NON
Alimentaires		
Médicamenteuses		
Autres		

Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs, et la conduite à tenir :

.....
.....
.....
.....

● L'enfant a-t-il un régime alimentaire spécifique ?

REGIME ALIMENTAIRE	OUI	NON
Sans porc		
Végétarien		
Autres		

Informations concernant le régime alimentaire de l'enfant :

.....
.....
.....
.....

● L'enfant présente-t-il un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales (sous pli cacheté), des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ? Oui Non

● L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

RUBEOLE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	VARICELLE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	ANGINE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	COQUELUCHE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGU Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
OREILLONS Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	OTITE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	ROUGEOLE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	SCARLATINE Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

3. Recommandations utiles des parents :

	OUI	NON
Port de lunettes		
Appareils auditifs		
Hyperactivité		
Enurésie		
Autres :		

Votre enfant a-t-il des besoins particuliers importants à savoir pour son accueil, et auquel cas, lesquels ?

.....
.....
.....

4. Informations complémentaires

CAF MSA Autres régimes :

Nom et prénom du responsable du dossier allocataire :

Numéro d'allocataire :

Numéro de sécurité sociale :

Nom et prénom du médecin traitant :

Autres personnes susceptibles de venir chercher l'enfant EN CAS D'URGENCE :

NOM Prénom	Lien avec l'enfant (ex : tante ...)	Téléphone

5. Autorisations parentales ou tutorales :

Nom et prénom du responsable de l'enfant :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Domicile :

Parent 1 : Portable Travail :

Parent 2 : Portable Travail :

Je soussigné(e) représentant légal de l'enfant sus-nommé, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, en cas de nécessité, toutes les mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le responsable à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Fait à :, le

Signature du(des) parent(s) :

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Un nouveau règlement vient régir la gestion des données personnelles. Il nous est demandé de recueillir votre consentement pour la collecte des données utilisées pour inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs. Vos données sont enregistrées sur un logiciel (Noé) sécurisé et ne sont visibles que par la direction et la comptabilité (membre du bureau de l'association). Voici un résumé de ce que le règlement prévoit.

« Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD ou GDPR en anglais) est un règlement européen qui introduit une série de mesures fixant le cadre juridique relatif à la protection des données personnelles au sein de l'Union européenne. Il s'agit de renforcer les droits des citoyens de l'UE et de leur accorder plus de contrôle sur leurs données personnelles.

Qui est concerné ? Ce règlement s'appliquera à toute entreprise ou collectivité amenée à collecter et à manipuler des données personnelles sur ses clients ou usagers.

Quel est le principe ? Le point majeur concerne le principe du consentement à la collecte et à la conservation des données, une notion qui constitue l'une des spécificités du droit européen. Les données personnelles appartiennent aux citoyens, et les entreprises ou collectivités ne pourront donc plus arguer d'une présomption de consentement pour justifier de l'utilisation des informations de leurs clients et usagers.

Concrètement, que prévoit le RGPD ? Les entreprises ou collectivités devront désormais fournir des informations précises sur leur pratique de collecte et de conservation des données personnelles (à travers un dossier). Les usagers disposeront de plus d'informations sur la façon dont leurs données sont traitées. Des informations qui devront en outre être formulées de manière claire et précise dans un souci de transparence.

Quelles sanctions en cas d'infraction ? Le législateur a prévu un arsenal de sanctions administratives en cas de non-respect de la réglementation (se référer aux textes de loi). »

**Je soussigné, responsable légal de l'enfant
autorise, l'accueil de loisirs à collecter et à gérer mes informations personnelles et celles de mon enfant (personnelles et médicales).**

Fait le / / à

Signature :